



*Les 25 et 26 novembre 2019
Quai de l'Innovation - Amiens*

Séquence Éviter - Réduire - compenser

Les Rencontres Hauts-de-France 2019

Procédures et nomenclature IOTA, modernisation et simplification

Ludovic DEMOL

DREAL HdF Service Eau&Nature pôle« Eau »





Procédures et nomenclature IOTA

CONTEXTE 1/3 – Article L.110-1 du C. de l'environnement (extraits) :

Les écosystèmes aquatiques [part de la biodiversité]. Leur [protection, gestion, ..] [d'intérêt général et concourant au DD] **s'inspirent [...]** des principes suivants :

1° Le principe de précaution, [...]

2° Le principe **d'action préventive et de correction** [...] des atteintes à l'environnement [meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable]. Ce principe implique d'**éviter les atteintes** à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'**en réduire la portée** ; enfin, en dernier lieu, de **compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites**, [objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire un gain] ;

3° Le principe pollueur-payeur, [...]

4° Le principe [de] droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement [...]

5° Le principe de participation [aux] projets de décisions [à] incidence sur l'environnement ;

6° Le principe de solidarité écologique, [...]

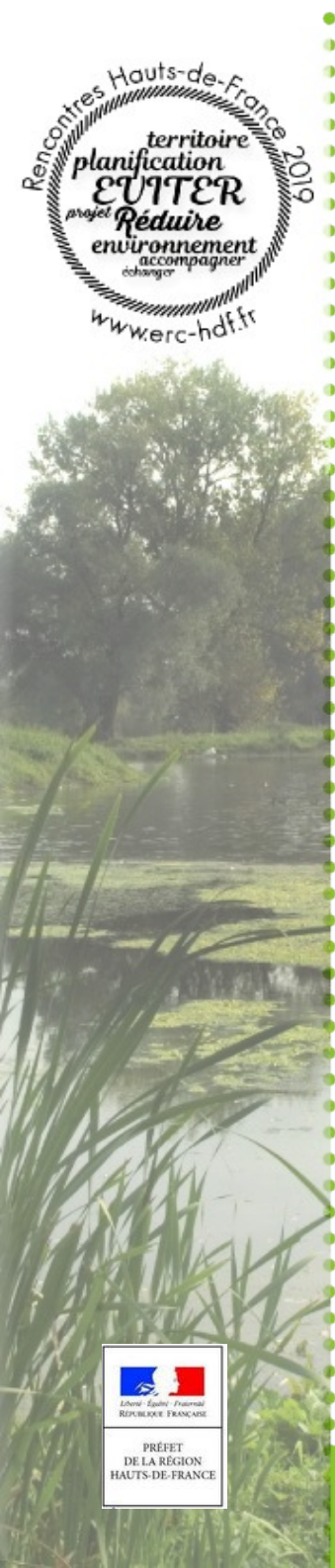
7° Le principe de l'utilisation durable, [la pratique des usages peut contribuer à la biodiversité]

8° Le principe de complémentarité environnement / agriculture / aquaculture / gestion durable des forêts ;

9° Le principe de non-régression, [...].

→ **Un champs réglementaire et des procédures spécifiques à l'Eau et aux Milieux Aquatiques (E&MA) déclinant ces principes fondamentaux**



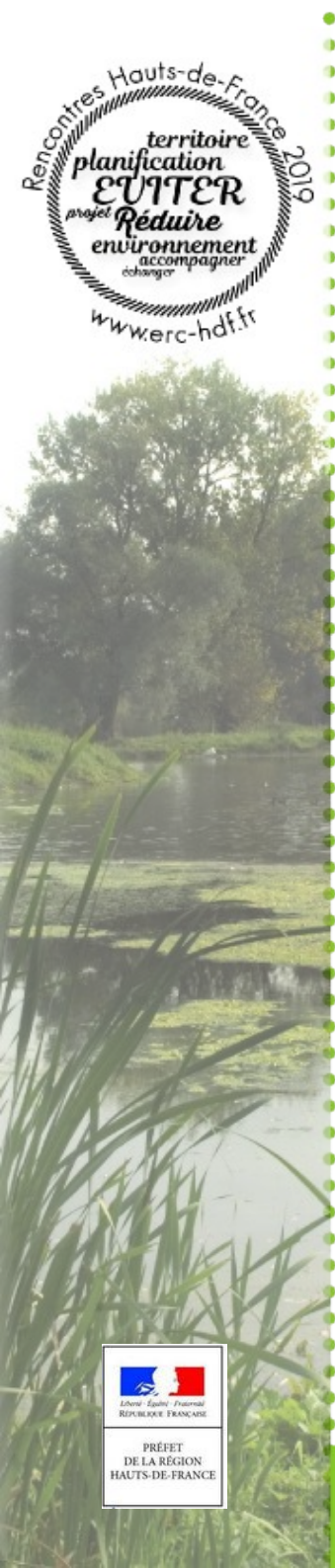


Procédures et nomenclature IOTA

CONTEXTE 2/3 - Des exemples de déclinaison de ces principes ERC dans le champs E&MA :

- **Installations, Ouvrages, Travaux, Activités** impactant les E&MA (L 214-1 &-2) :
 - Un régime d'autorisation, avec étude d'impact (R 181-13) ou d'incidence qui mentionne les « *mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet [...], les compenser [à défaut] et, s'il n'est pas possible de les compenser, la justification de cette impossibilité* » (R 181-14)
 - Un régime de déclaration, avec étude d'incidence qui mentionne les « *mesures correctives ou compensatoires envisagées* »
 - Des arrêté ministériels de prescriptions techniques, par ex. celui du 30/09/2014 pour les IOTA impactant les frayères (3.1.5.0) « *Toute intervention dans le lit mineur d'un cours d'eau pouvant avoir une incidence sur les zones de frayères est interdite pendant la période de reproduction des poissons, des crustacés ou des batraciens présents et susceptibles d'utiliser les frayères.* » (E)
- **Les documents de planification SDAGE et SAGE**
 - Règlement de SAGE interdisant la création de plan d'eau (E)
 - Dispositions de SDAGE de refus / opposition IOTA (E), de compensation Zones Humides (C)
- **Des guides techniques**
 - Ceux Onema / AFB d'évaluation des fonctionnalités de zones humides (ERC), de conception-réalisation des IOTA de moindre impact (E,R)

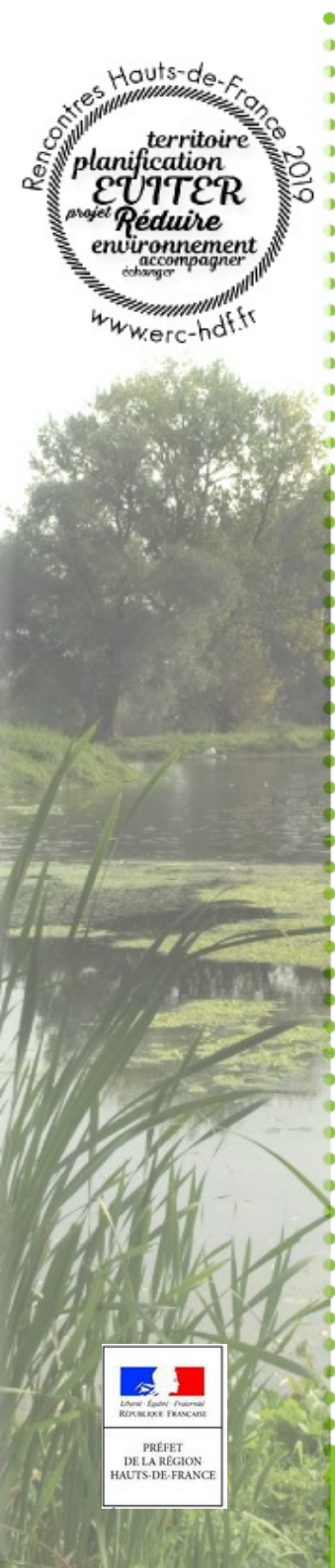




Procédures et nomenclature IOTA

CONTEXTE 3/3 – Un dernier motif de déclinaison des principes ERc dans le champs E&MA :

- La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), point d'appui fondamental pour la réglementation IOTA, avec 2 objectifs impérieux :
 - l'atteinte du bon état des masses d'eau
 - la non dégradation de cet état → un projet susceptible de dégrader cet état nécessite la mise en œuvre de la séquence Erc pour respecter l'objectif de non dégradation



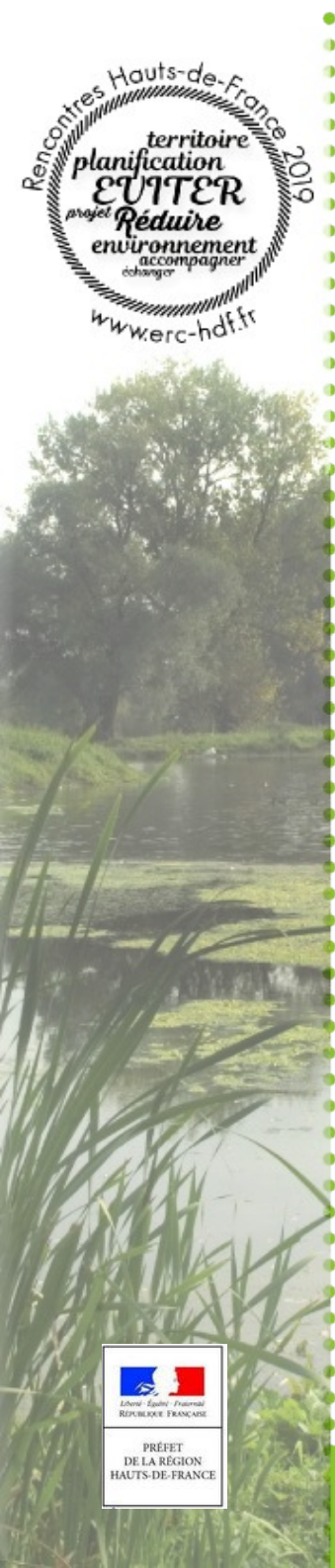
Procédures et nomenclature IOTA

La **nomenclature IOTA**, poste d'aiguillage vers les procédures 'loi sur l'eau' :

- Autorisation →
 - **A. Environnementale** (AIOT)
 - A. temporaire
- **Déclaration**
- Non classé



→ Evolutions, récentes ou à venir, de ces 'objets' réglementaires : simplification et **dématérialisation**



Procédures et nomenclature IOTA

Projets de modifications de nomenclature

- simplifier,
- mieux transposer / articuler,
- clarifier,

sans régression environnementale





Procédures et nomenclature IOTA

Projets d'évolution de la nomenclature

Avis CNE 12/3/19, consultation publique 3 au 26/5 :

- modification rubriques 2.2.X.X 'rejets', 2.1.3.0 'épandage de boues de STEU' (inclusion du stockage)
- fusion de celles 3.2.3.0 (plans d'eau) et 3.2.4.0 (leur vidange) ; 2.1.1.0 (STEU) et 2.1.2.0 (déversoir orage)
- création d'une rubrique exclusive à régime déclaratif pour tous les IOTA visant à une restauration écologique

D'autres évolutions possibles, dont celles attendues de réflexions thématiques : ZH, prélèvements, eaux pluviales, piscicultures,...



Procédures et nomenclature IOTA

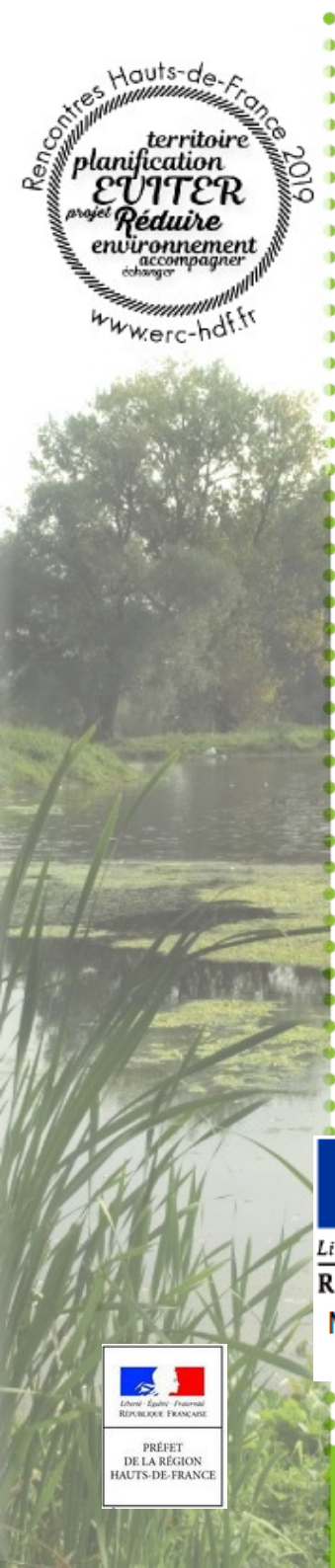
Autorisation Environnementale

Pour les projets A IOTA, c'est la procédure unique intégrant celles espèces protégées, défrichement, ...

Textes de janvier 2017, en vigueur 1^{er} mars / 1^{er} juillet, déjà adaptés plusieurs fois, avec un projet de décret en cours (consultation publique du 16/04/2019 au 06/05/2019 – Cf <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/decret-relatif-a-la-simplification-de-la-procedure-a1941.html>) :



*dématérialisation du dépôt,
 moins de saisines obligatoires,
 celle CSRPN le cas échéant,
 articulation enquête publique,
 fluidification phase décision, ...*



Procédures et nomenclature IOTA

Autorisation Environnementale

228 décisions d'A. Env 'IOTA' en 2018 (bilan national)

CERFA de dépôt : d'usage obligatoire depuis le 15/6/2019 (Cf JO de la veille)

Arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de la demande d'autorisation environnementale

NOR : TREP1916072A



Demande d'autorisation environnementale

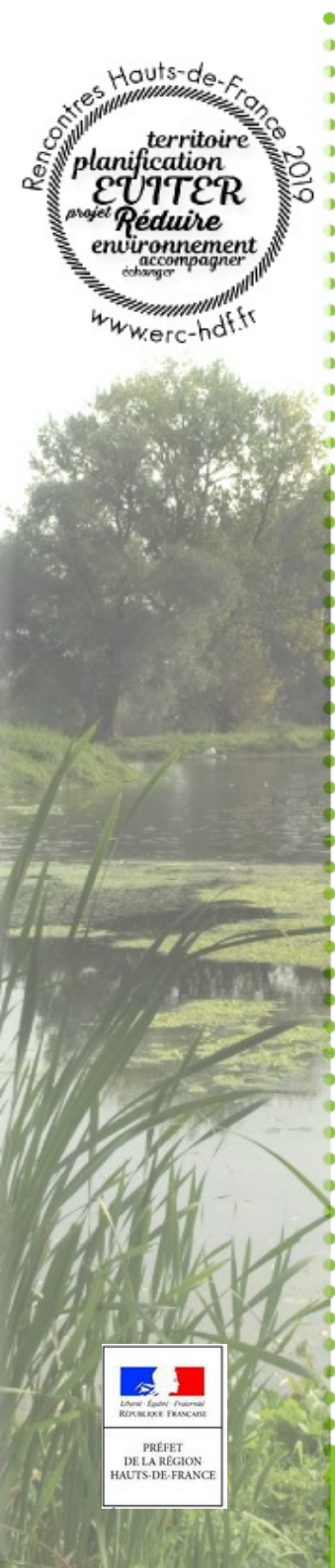
Articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement



N° 15964*01

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande d'autorisation environnementale. Les destinataires des données sont les services de l'Etat.





Procédures et nomenclature IOTA

Déclarations

A ce jour, possibilité réglementaire d'opposition aux déclarations IOTA : instruction technique 'au fond' systématique de fait, pour des projets aux enjeux parfois bien connus / cadrés

→ Réflexion engagée pour mieux adapter la procédure aux enjeux du projet

Vigilance : principe de non régression, identification sûre des types de projets correspondants

Procédures et nomenclature IOTA

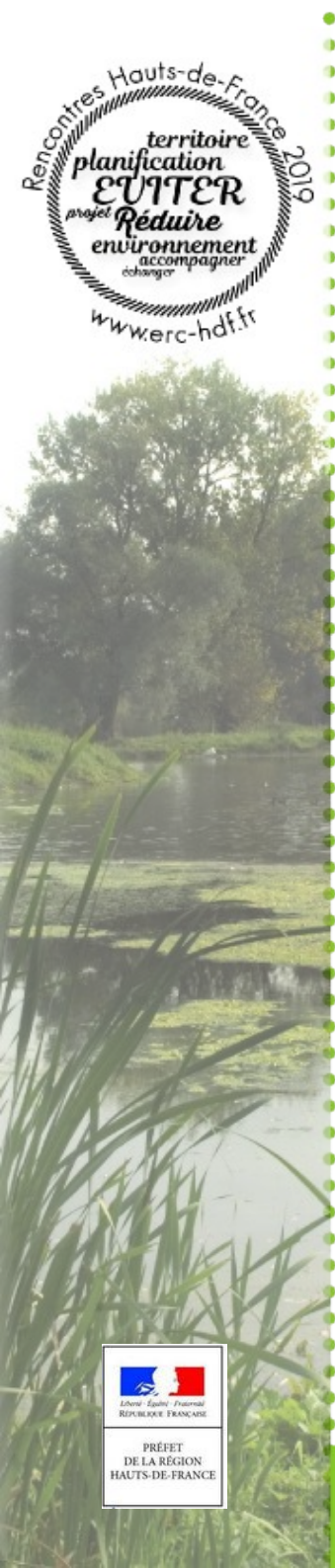
Dématérialisation

Vers un Guichet Unique
Numérique de dépôt
des dossiers :
(sur <https://www.service-public.fr/>)



- courant 2020, pour les demandes d'autorisation environnementales
- ensuite, pour les déclarations IOTA

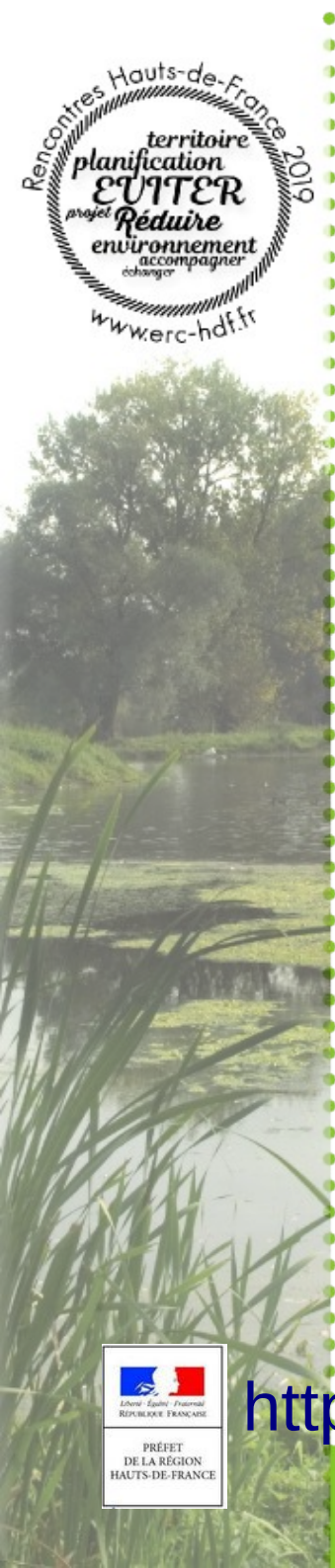
Nota : ne se substitue pas à projets-environnement.gouv.fr (Etudes d'Impact et données de biodiversité) ou à GéoMCE



Procédures et nomenclature IOTA

Quelques sites utiles pour poursuivre





Procédures et nomenclature IOTA

Comité National de l'Eau

Présentation générale | Calendrier des séances | Actualités | Avis du CNE | Comptes rendus et diaporamas des séances plénières | Composition du CNE | Règlement intérieur

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Présentation générale

Le Comité national de l'eau constitue l'instance nationale de consultation sur la politique de l'eau.



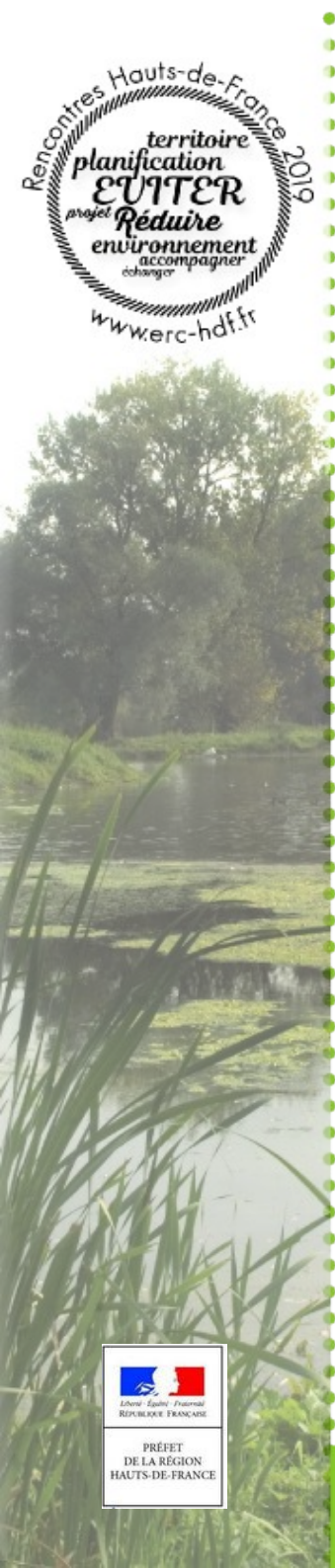
Organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de l'environnement, le Comité national de l'eau (CNE) a été instauré en 1964 par la loi relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution pour examiner les questions communes aux grands bassins hydrographiques.

Le Comité national de l'eau est consulté sur les grandes orientations de la politique de l'eau, sur les projets d'aménagement et de répartition des eaux ayant un caractère national ou régional, ainsi que sur l'élaboration de la législation ou de la réglementation en matière d'eau.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/comite-national-leau>



Séquence Éviter - Réduire - compenser
Rencontres Hauts-de-France - 25 & 26 novembre 2019 à Amiens

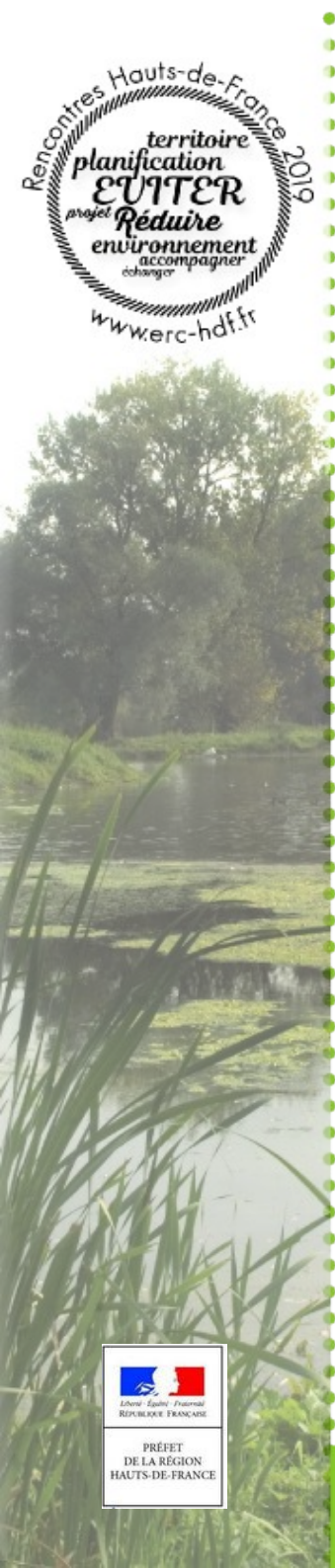


Procédures et nomenclature IOTA

Plate-forme de consultations publiques du ministère de la Transition écologique et solidaire
<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

The screenshot shows the website's header with navigation links: 'À propos', 'Charte des débats', and 'FAQ'. The main header features the French Republic logo, the text 'CONSULTATIONS PUBLIQUES', and a search bar with 'RECHERCHER' and 'OK' buttons. Below the header is a horizontal menu with categories: 'Développement durable', 'Eau et biodiversité' (highlighted), 'Energies et climat', 'Mer et littoral', 'Prévention des risques', 'Risques technologiques', and 'Transports'. The main content area shows a breadcrumb trail 'Accueil > Eau et biodiversité' and a section titled 'EAU ET BIODIVERSITÉ'. A featured article is displayed with a circular icon containing a tree, a bird, and a water drop. The article title is 'Eau et biodiversité' and the text reads: 'Découvrez sur cette page les consultations concernant la thématique "Eau et biodiversité".' Below this, a specific project is highlighted: 'Projet d'arrêté ministériel fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection', dated 'Du 31/10/2019 au 01/12/2019 - 88 commentaires'. At the bottom of the article is a '+ LIRE LA SUITE' link.





Procédures et nomenclature IOTA

Service public de la diffusion du droit

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Pour recevoir le sommaire actualisé du Journal officiel sur votre messagerie, abonnez-vous gratuitement [ici](#)

ACCÉDEZ AU SITE LÉGIFRANCE MODERNISÉ EN VERSION BÊTA
Legifrance se modernise (nouvelle recherche multi-fonds, nouvelles fonctions, nouveaux fonds).
Participez à l'amélioration du site de la diffusion du droit !
<https://beta.legifrance.gouv.fr>

Accueil | Droit français | Droit européen | Droit international | Traductions | Bases de données

Sites juridiques

- Assemblées parlementaires
- Juridictions
- Autorités administratives indépendantes
- Sélection du barreau de Paris
- Fonctions publiques (statuts)
- Éditeurs juridiques
- Universités - Recherche
- Portails juridiques
- Union européenne
- États membres de l'UE
- Organisations internationales
- États étrangers

Traductions du droit français

- ar - العربية
- de - Deutsch
- en - English
- es - Español castellano

Droit français

Lois et règlements

- La Constitution
- Les codes en vigueur
- Les autres textes législatifs et réglementaires

Recherche thématique sur la législation et la réglementation en vigueur

Saisir un thème Chercher [Accéder à tous les thèmes](#)

Jurisprudence

- constitutionnelle
- administrative
- judiciaire

Accords collectifs

- Accords de branche et conventions collectives
- Accords d'entreprise

Droit européen

- Traités européens
- Journal officiel de l'Union européenne
- Transposition des directives
- Jurisprudence européenne

Le Journal officiel de la République française

- Sélection du Journal officiel
- Le dernier JO publié
- Recevoir le JO en ligne
- Rechercher un JO
- Autres publications légales en ligne
- Charte typographique du JO

Actualité législative

- Débats parlementaires
- Dossiers législatifs

Qualité et simplification du droit

- Statistiques de la norme
- Guide de légistique
- Codification
- Principe "silence vaut accord"
- Normes AFNOR d'application obligatoire



Procédures et nomenclature IOTA

Réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement

<https://aida.ineris.fr/>

AIDA
 La réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement

Accueil | Réglementation | Aide réglementaire | Guides et BREF | Recherche

Thématique

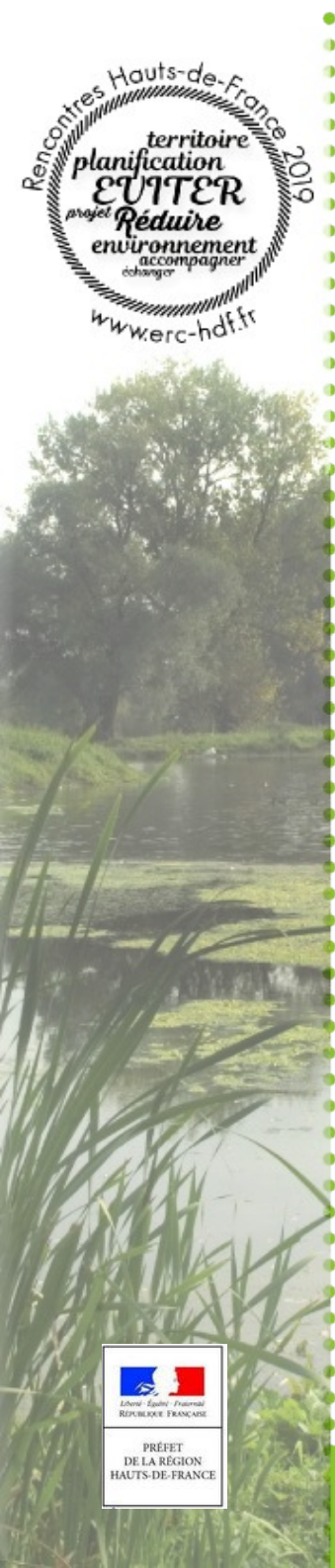
- Acteurs de l'environnement
- Air
- ATEX
- Bruit
- Carrières
- Canalisations de transport
- Chasse
- Distribution et utilisation domestique de gaz
- Déchets
- Eau et milieux aquatiques

Eau et milieux aquatiques > IOTA et nomenclature eau > La nomenclature eau (annexe de l'article R 214-1 du CE)

Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement

Décret

Décret n° 2012-1268 du 16/11/12 modifiant diverses dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure en matière de police de l'eau



Procédures et nomenclature IOTA

Merci pour votre attention

Des questions ?